



AVIS CITOYEN

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Centre-Val de Loire

Juin – Novembre 2017

SOMMAIRE

Préambule	3
1- Question générale.	4
2 - La tarification	7
3 - Les biodéchets	9
4 - Les déchets du BTP	12
Conclusion	14
Les auteurs	15
ANNEXES	17
Annexe 1. Le Mandat	18
Annexe 2. La Composition du groupe	20
Annexe 3. Le Programme de travail des rencontres	22

Préambule

Notre groupe a été constitué suite à un tirage au sort. De ce fait, il s'agit d'un groupe hétérogène, en termes de parité, d'âges, de catégories socio-professionnelles. Grâce à l'empathie entre nous, à l'estime de l'autre, à l'écoute et à l'indulgence de chacun, ce groupe s'est soudé, et ce, dès le début du processus.

Nous avons mené des expériences et relevé des défis que l'on nous a proposés ou à notre initiative : marches « zéro déchet », échanges avec des commerçants, ramassage d'ordures au bord des rivières, autopsies de nos poubelles (cela a fait de jolies photos !), etc. Ayant réussi de notre côté, et entraînant, en plus, des « filleuls » dans notre sillage, nous sommes convaincus que chaque individu peut agir sur la réduction de ses déchets, tout en modifiant sa façon de consommer. Nous avons confiance en sa bonne volonté, mais il est nécessaire de lui donner les moyens d'agir.

Nous avons également pu nous faire une idée d'ensemble assez précise s'agissant de la situation actuelle en matière de prévention et de gestion des déchets. En effet, nous avons écouté divers intervenants, rencontré des acteurs locaux plus ou moins concernés par les déchets, mais aussi des représentants de diverses entreprises (avec les réunions de notre groupe à Orléans, Blois et Tours) et effectué des démarches personnelles.

De ce travail collectif ressort un principe que nous vous demandons d'intégrer au PRPGD et qui, selon nous, ne doit pas rester un vœu pieu : pour nous, **l'Homme est au cœur du projet et doit le rester**. En effet, l'Homme est sur la Terre et l'exploite. Nous sommes au centre de cette problématique. Ainsi, il nous appartient de faire le nécessaire pour la régler, et nous ne devons pas repousser l'échéance des décisions indispensables à notre survie.

C'est pourquoi nous vous invitons instamment à rédiger en en-tête du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, **un préambule dans lequel il sera dit et développé fermement que l'Homme est au cœur du projet et doit le rester**.

Si nous insistons sur ce point, c'est que le citoyen doit se sentir concerné et impliqué. Le PRPGD ne doit pas s'arrêter à un simple document administratif, voire à un simple discours politique destiné à régler un simple (mais complexe) problème de déchets. Nous sommes déterminés à agir, comme beaucoup de nos interlocuteurs. Il s'agit d'une démarche citoyenne. Nous voulons tous contribuer à la construction d'une politique qui doit rester profondément humaine tout en s'appuyant sur une réglementation nécessaire pour obtenir des résultats probants.

Enfin, nous souhaitons insister sur un point qui nous paraît essentiel et dont nous avons fait notre devise au fur et à mesure du processus : le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

1- Question générale.

L'ambition de la Région est de réduire drastiquement la production des déchets sur le territoire grâce à l'action de tous les acteurs du territoire : habitants, acteurs économiques, collectivités, mais aussi acteurs culturels, sportifs, associatifs, écoles, collèges, lycées et autres acteurs de l'éducation, acteurs de la santé, maisons de retraite, etc. La Région souhaite également que soient favorisés le recyclage, le réemploi, la valorisation... des déchets produits.

Ainsi, son ambition est de tendre vers une région "zéro déchet", ainsi que vers une région "zéro enfouissement" et "zéro incinération".

Quels sont les leviers (à l'échelle des habitants et des autres acteurs) à activer en priorité pour atteindre ces objectifs ?

Quelles seraient vos recommandations à la Région à ce sujet ?

Un premier enjeu : la communication envers les particuliers

Nous sommes tous nés à une époque durant laquelle nous avons été habitués à consommer et, en conséquence, à produire des déchets sans nous interroger sur l'impact de cette consommation et sans être sensibilisés à ce que deviennent ces déchets. Aujourd'hui nous nous rendons compte que le système n'est pas viable et qu'il est absurde.

Pour nous, continuer à construire des unités d'incinération, des installations industrielles de traitement et des sites d'enfouissement, qui sont des investissements lourds pesant pour des décennies, est un gaspillage financier. Ce budget pourrait être mieux utilisé, en étant orienté vers d'autres objectifs pour la collectivité.

Envers les enfants...

Par conséquent, nous pensons que les mauvaises habitudes proviennent des habitudes reçues pendant l'enfance et ne pourront être en partie corrigées que par l'éducation des enfants. Il nous paraît donc important de développer, notamment, les activités d'éveil - scolaires et périscolaires (jeux de poubelles éducatifs...), les randonnées pédagogiques dans la nature (ramassage des déchets), et de créer une « mascotte régionale », accompagnant ces actions.

Nous souhaitons aussi que la Région Centre-Val de Loire formalise un partenariat avec l'Education nationale ayant pour but de mettre en place des actions de sensibilisation à l'attention des élèves et renforcer l'éducation à l'environnement. Cela permettra, à moyen et long terme, de pérenniser les actions : les générations nouvelles seront formées et comprendront les nouvelles pratiques.

Envers les adultes...

De plus, l'information passe également par une communication à l'intention des adultes à développer par tous les moyens disponibles (à l'instar de la sécurité routière, par exemple) : dans des spots TV (à la télévision régionale, comme FR3), dans les radios régionales et locales (France Bleu, Méga FM notamment), dans les magazines, les bulletins municipaux, par la création de plaquettes éducatives (avec des foires aux questions, des explications sur le tri sélectif, le compostage), sur internet (en s'inspirant de l'exemple de San Francisco, qui a mis au point des outils d'information à créer soi-même avec des pictogrammes informant sur les bons déchets dans les bons conteneurs), par le biais des réseaux sociaux. Cela permettra une prise de conscience par un plan de communication. Les médias dans leur ensemble sont un vecteur essentiel à la communication.

Ces messages ne doivent pas être culpabilisants, mais valorisant les pratiques respectueuses, et permettant à chaque profil de citoyen de se reconnaître : une famille sans enfant, un célibataire, une famille avec des enfants, avec des profils d'âges différenciés.

Pour l'habitat individuel...

Nous préconisons également une implication plus active des syndicats de collecte et de traitement des déchets en matière de sensibilisation, notamment pour l'habitat individuel. En effet, sans un bon accompagnement, nous ne pouvons pas savoir si nos pratiques sont bonnes ou non.

En habitat individuel, il nous paraît essentiel que les collectivités compétentes en matière de déchets fournissent aux habitants une poubelle consacrée aux biodéchets dans les cuisines, distribuent des composteurs, accompagnés de notices d'information. Elles doivent également organiser des formations sous forme de réunions pour en expliquer les modus operandi dans les Syndicats d'ordures ménagères ou dans les déchèteries.

Pour l'habitat collectif...

Nous préconisons la présence d'un « référent déchets » pour guider les habitants et les initier aux bonnes pratiques du tri. En effet, ces avis rendront plus simples et plus faciles les gestes des habitants au quotidien.

Un second enjeu : l'amélioration de l'offre en ressourceries et déchèteries

Nous souhaitons que l'offre de ressourceries locales et de repair'cafés soit augmentée. Certes, ils existent déjà mais sont peu développés. Nous avons constaté que les personnes ne disposant pas d'une offre de ressourceries près de chez eux se rendaient à la déchèterie à défaut, pour ne pas augmenter leur temps de trajet. Or, davantage de déchets pourraient être réemployés, ou détournés de leur usage premier, si l'offre existait.

Les problèmes identifiés par les ressourceries sont surtout le manque ou l'absence de financement et la difficulté à trouver des locaux. Nous proposons que les collectivités les aident dans leur financement, puissent éventuellement mettre gratuitement des locaux à disposition, favorisent la création d'emplois...

Nous proposons donc d'augmenter le nombre de ressourceries et de leur donner plus de visibilité.

Il faut favoriser les initiatives !

Autre amélioration de l'offre nécessaire : celle liée aux déchèteries. Les échanges du groupe sur les déchèteries nous ont amené à constater qu'il n'existait pas d'harmonisation du fonctionnement de celles-ci au sein d'une même région, ni à l'échelle nationale. Ainsi, nous avons pu constater que dans certaines villes, il est possible de déposer tout objet recyclable, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs (par exemple, plusieurs citoyens du groupe ignorent où déposer leurs pneumatiques, ou d'autres déchets « compliqués »).

Il faut donc que le fonctionnement des déchèteries soit harmonisé. D'une part, en tout point du territoire, elles doivent être en capacité d'accepter l'ensemble des déchets recyclables (pneumatiques, huile de vidange, huile ménagère, etc). Ce qui est possible à Lille est possible à Marseille ! De plus, la signalétique à l'intérieur même des déchèteries devrait également être identique, pour favoriser la compréhension du tri et du fonctionnement.

Par ailleurs, les horaires devraient être identiques, adaptés aux citoyens, mais aussi aux professionnels, qui devraient pouvoir bénéficier de créneaux spécifiques. Nous proposons également que, dans la mesure du possible, déchèteries et recycleries soient associées, et que les futures structures soient construites au même endroit, pour favoriser une bonne gestion des déchets.

L'organisation de journées portes ouvertes dans les centres de tri et les déchèteries pourrait être de nature à accroître les connaissances de nos concitoyens.

Nous avons également appris que pour rentabiliser les installations industrielles, des déchets d'une région éloignée peuvent être transportés en région Centre-Val de Loire. Cela provoque de la pollution routière, des risques routiers, etc. Nous souhaitons que cela prenne fin et proposons donc une sectorisation des structures.

Enfin, être agent de déchèterie, c'est un vrai métier ! Il nous paraît nécessaire de ne pas le considérer comme un « sous-emploi », mais au contraire, de le valoriser, de le professionnaliser, en proposant des formations qualifiantes aux agents.

Troisième enjeu : l'évolution de la gestion des poubelles

Autre sujet important : la gestion des poubelles. Nous souhaitons pouvoir bénéficier de poubelles de tailles différenciées. L'organisme collecteur adaptera la taille des poubelles selon la taille du foyer, avec, pour chaque foyer, des poubelles de tailles différentes selon les types de déchets.

Cela représente une incitation à réduire certains types de déchets. Et cela deviendra « normal » d'avoir peu de déchets non recyclables. L'expérience dans le groupe montre que l'on peut faire diminuer rapidement la taille de nos poubelles. En effet, certains d'entre nous ont pu réduire de moitié leurs déchets en moins d'un mois.

Nous souhaitons également en profiter pour uniformiser le tri sélectif, à l'échelle de la Région, voire sur le territoire national, afin que le recyclage soit identique partout. En effet, nous avons pu voir que l'ensemble des citoyens ne sait pas toujours ce qui se recycle, car cela diffère selon les collectivités, et ce, en particulier pour les plastiques !

2 - La tarification

Quelles évolutions de la tarification du Service public de gestion des déchets pourraient permettre d'atteindre les objectifs de la Région ?

Au moment de rédiger notre avis, nous soutenons unanimement le principe du pollueur payeur. Il doit être appliqué à tous, y compris aux entreprises et commerçants ; les bailleurs doivent être visés également.

Pour les ordures ménagères, nous avons compris que, si certaines collectivités appliquent déjà la tarification incitative, dans la plupart des cas, la tarification actuelle de la prise en charge des ordures ménagères est basée sur la valeur locative de 1970 et non sur la production de nos déchets, et qu'elle ne s'applique pas toujours aux occupants de l'immeuble. Alors que nos avis étaient très disparates sur le sujet depuis le début de la démarche, notre groupe a fortement évolué à la suite d'auditions de la délégation régionale de l'ADEME et de collectivités ayant mis en place la tarification incitative (avec plus ou moins de succès ou de facilité), notamment.

A ce stade, les informations dont nous disposons tendent à montrer que la tarification incitative est le système le plus efficace pour tendre vers l'objectif du « zéro déchet ». Cela nous amène à la préconiser fortement en l'état actuel.

Selon nous, l'avantage de cette pratique consiste en ce qu'elle nous laisse acteur de notre production de déchets et, de ce fait, de notre impact sur l'environnement. Cette tarification se décompose en deux parts : une part fixe (2/3 du tarif), qui permet de financer la collecte, le traitement, les installations, l'accompagnement et la sensibilisation du public, et, le tiers restant, la part variable, qui est basée sur le principe de la maîtrise de nos déchets. C'est comme la facturation d'énergie (électricité, eau...). Or, serions-nous d'accord pour payer un forfait égal pour tous pour notre consommation d'énergie ? Non.

Dans ce système, le plus judicieux nous semble être la facturation à la levée, c'est-à-dire au nombre de containers ramassés dans l'année par foyer. Le volume – et non le poids - des containers serait proportionnel aux besoins du foyer, ce qui paraît le plus adapté aux familles nombreuses et aux personnes fragilisées (en situation de handicap, ou de dépendance, par exemple qui ne doivent pas être pénalisées du fait du volume et du poids plus important de déchets que leur situation personnelle impose). Nous sommes attentifs au fait que la tarification au volume ne correspond pas à l'unité de suivi des déchets, et aux objectifs de réduction, basés eux sur le poids et non sur le volume.

Une nécessité : l'accompagnement

Cependant, il nous semble essentiel d'ajouter que **la mise en place d'une tarification incitative ne peut se faire sans accompagnement**. Nous désirons donc attirer votre attention sur cet enjeu. Le problème des déchets ne peut évoluer sans une prise de conscience générale qui passera inévitablement par un suivi global : des professionnels, des collectivités et des particuliers.

Diverses mesures d'accompagnement sont à noter : une communication poussée sur l'intérêt de la tarification incitative (messages préventifs, animation et information sur une meilleure consommation, explication de la tarification - à savoir que la facture inclut certains services comme le broyage déchets verts -, les animations scolaires et les plateformes de compostage, ateliers et réunions publiques pour apprendre et comprendre, simulateur pour se projeter, aide personnalisée pour les particuliers, etc.).

La prévention nous paraît préférable à la répression. C'est pourquoi nous préconisons la gratuité des actions d'accompagnement et la sensibilisation.

D'autre part, à toutes ces mesures, nous voulons ajouter que les particuliers ne peuvent pas grand-chose si les entreprises et commerçants ne sont pas associés : un travail important est à mener de ce côté (label pour les professionnels, retour de la consigne, acceptation du vrac, réduction forte des emballages, etc.). Nous connaissons l'importance du volet financier dans cette évolution et pensons nécessaire de mettre en avant les éventuelles économies qui en découleront, en fonction du degré d'implication de chacun.

Afin de minimiser les incivilités (dépôts sauvages, piratage de la poubelle du voisin, ...), un système de pénalités est à envisager. Plus le public est sensibilisé et accompagné, moins il y aura d'incivilités. Les craintes du groupe en ce qui concerne les incivilités potentiellement induites par ce système ont été levées par les informations et chiffres communiqués par l'ADEME. Malgré cela, la vigilance doit être constante, en particulier par l'exercice du pouvoir de police du maire pour gérer les éventuelles incivilités générées par les particuliers ou les entreprises industrielles et commerciales.

Notre réflexion a donné lieu à d'autres propositions complémentaires : faire supporter aux fabricants des produits polluants et suremballés le coût du traitement des déchets (principe du pollueur-payeur) ; obliger les fabricants de produits à penser à « l'après de leurs produits », et reporter la totalité de la facturation sur les déchets ultimes, ce qui permettrait de réduire le coût du recyclage pour les contribuables.

Nous sommes donc convaincus après nos échanges que la tarification incitative pour tous et l'accompagnement en parallèle sont des leviers importants pour tendre vers le « zéro déchet ».

3 - Les biodéchets

Sur quoi agir pour que les biodéchets soient valorisés, notamment par les habitants ?

Une de nos missions en tant que participants à cet atelier a consisté à ouvrir notre poubelle et à en observer le contenu. Le constat est sans appel : nous avons trop de biodéchets. Alors que ceux-ci pourraient être limités ou transformés au lieu d'être incinérés ou enfouis, nous avons réfléchi à des solutions alternatives et anti-gaspillage alimentaire (recettes de réemploi, élaboration de menus à la semaine pour mieux acheter et moins jeter). Nous avons compris l'intérêt de les recycler : trier cet « or dur » nous permet de prodiguer des soins à la planète et panser notre porte-monnaie avec comme effets induits, de produire notre propre terreau, de réduire les odeurs, d'assainir nos poubelles et de pouvoir stocker les autres déchets plus longtemps, et donc de sortir nos poubelles moins souvent.

Suite à nos échanges avec les intervenants, ceux qui parmi nous ne faisaient rien à ce niveau ont eu envie d'agir ; ceux qui agissaient se sont rendu compte qu'il était possible de faire mieux, notamment suite à l'échange avec un maître composteur.

Nous avons également compris l'intérêt collectif de réduire et recycler ces déchets. Le compostage ouvre la porte au « zéro déchet » à domicile et aux entreprises selon Recology à San Francisco, ville championne du recyclage (population de 800 000 habitants) avec 80% de taux de recyclage de ses déchets.

Ainsi, nous **invitons la population à « ouvrir » sa poubelle** comme nous l'avons fait, afin de faire un état des lieux de ce qu'elle contient : restes alimentaires, plastiques, boîtes en carton. C'est là que l'envie d'agir commence.

Mettre en place davantage de solutions de tri et de compostage

Nous souhaitons des solutions de tris de ces déchets et de compostage dans les foyers, les collectivités, et les communes. Nous proposons donc que les collectivités permettent à chaque citoyen de composter, par le biais de composteur individuel ou partagé dans les endroits accessibles par les transports et où l'on passe fréquemment ou rapidement (jardin, lieux publics, bas des immeubles ...).

Chaque commune devrait disposer d'un **référent en compostage** : en effet, il pourrait être envisageable par le biais d'associations (potentiellement subventionnées par la région) de former des maîtres composteurs dont le but serait d'informer localement les citoyens vers des démarches écologiques et environnementales.

Leur rôle serait d'accompagner les habitants dans leurs pratiques du compostage par le biais d'ateliers, mais ils pourraient également mettre en œuvre des actions citoyennes (marches « nettoyons la nature »), impulser un travail partenarial avec les écoles, les cantines et les commerçants, inciter à privilégier les achats locaux, etc.

Pour garantir le succès de notre idée, il faut, dans un premier temps, définir les besoins des usagers en adaptant l'outil (le composteur) en fonction du type de logement, du foyer. Dans un second temps, il est nécessaire de les aider à s'équiper grâce aux dons, subventions ou remboursements... Il ne faudra surtout pas oublier d'y joindre une information, et/ou une formation au compostage : le maître composteur que nous avons rencontré nous a alerté sur nos erreurs...

Les usagers particuliers décideront de ce qu'ils feront de leur compost, tandis que pour les composteurs partagés, deux cas sont possibles : une gestion totale par les agents communaux dans les endroits publics, et une gestion semi-privée, par le biais de référents désignés au sein de l'immeuble par exemple (les référents entretiennent le compost ; les agents communaux le récoltent, l'utilisent, ou le redistribuent).

Par ailleurs, puisque nous ne pouvons pas composter l'ensemble des biodéchets (viande, poisson ...) - et pour proposer une alternative ludique aux récalcitrants du compost -, il serait judicieux de proposer aux usagers, dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur, d'adopter des poules par le biais d'aide financière. Les collectivités pourraient agir localement en désignant un professionnel référent qui fournirait et accompagnerait les citoyens dans leur démarche.

Un travail national d'harmonisation et de production d'outils de communication communs

Par ailleurs, d'une manière générale, nous pensons que l'harmonisation de nos pratiques à l'échelle nationale est un point essentiel afin que chacun dispose d'une pratique unique du tri et du recyclage. Associé à ce travail, nous pensons que la diffusion de fiches techniques pratiques et explicatives sur la gestion et la prévention des déchets pourrait être utile. Ces fiches constitueraient un référentiel commun pour tous les acteurs.

Nous ajoutons que l'application de ces fiches devra être soutenue par l'action de référents au niveau local.

Mettre en place une vraie sensibilisation

Rappelons-le : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. La meilleure façon d'y arriver est de sensibiliser dès le plus jeune âge. Les enfants sont capables de faire le tri, nous l'avons vu dans nos familles.

Aussi, dans les cantines scolaires, autour de la table familiale, nous recommandons d'apprendre aux enfants à se servir à leur faim, en mettant le pain au milieu de la table et en réduisant la taille de l'assiette servie.

Nous recommandons qu'un composteur soit systématiquement installé en bout de chaîne de la cantine. Les enfants le feront vivre eux-mêmes, et utiliseront le compost pour fleurir l'école, par exemple. Cela permet de les amener à réfléchir à leurs déchets et de prendre conscience que jeter ne doit pas être un automatisme.

Autre idée pour le biodéchet à l'école : demander aux parents de privilégier le fait maison par exemple pour les goûters. A bien y regarder, acheter un cookie ne prend pas moins de temps que le confectionner soi-même. L'école peut également proposer des « fiches recettes » de goûters faciles et rapides. Dans les communes où les écoles prennent en charge le goûter, le « zéro déchet » doit être l'objectif.

A noter : ce qui est vrai pour les enfants l'est aussi pour tous ! Les commerces de bouche (restaurateurs, bouchers, traiteurs, boulangers), et en général les entreprises (salariés qui mangent en entreprise) trient-ils les biodéchets ? Un programme obligatoire mériterait d'être mis en place.

Mettre des broyeurs à disposition

En ce qui concerne le cas particulier des déchets verts, nous proposons que chaque collectivité mette à disposition des habitants un broyeur, au sein de la déchèterie, et mette en place des broyages itinérants. L'habitant pourrait en disposer sur rendez-vous, et serait limité à un certain volume. Une aide financière serait apportée par la commune ou un syndicat selon les moyens disponibles.

Mettre en place un cadre d'intervention régional

En conclusion de cette partie de réponse, et malgré les prises de conscience individuelles qui se sont traduites dans les faits, notre groupe exprime le besoin d'être accompagné par la mise en place d'un cadre d'intervention régional, afin d'uniformiser les mises en œuvre, pour que celles-ci soient accessibles à tous. Il s'agirait de :

- créer un cadre incitatif, valorisant les comportements positifs : la démarche participative dans laquelle nous sommes nous fait vivre concrètement une telle valorisation. Nous recommandons que les interactions avec le public visent à soutenir les changements par des valorisations ;
- faciliter l'acquisition de matériel adéquat en fonction du lieu de vie : distribution de composteurs dans les foyers, broyeurs, plateforme d'accueil ;
- mettre à disposition des lieux pour mutualiser la collecte et le réemploi des biodéchets pour créer des liens sociaux avec implication de référents (compost partagé dans les jardins publics, équipement des déchèteries, équipement dans les jardins ouvriers...) ;
- accompagner tous les acteurs par des « informations/formations » prodiguées par des professionnels ;
- la création d'emplois valorisés par le réemploi des matières organiques, développement de professions nouvelles comme les maîtres-composteurs, la fabrication spécialisée d'outils de compostage ;
- porter à profit cette collecte pour le fleurissement de communes et la mise en avant de la pratique par les collectivités, pour la promouvoir et donner l'exemple ;
- Prévoir, si nécessaire, des collectes de biodéchets pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas agir.

4 - Les déchets du BTP

Les déchets issus des travaux aux bâtiments (démolitions, modernisation, réparations, ...) peuvent être volumineux et dangereux (amiante, matériaux traités chimiquement).

Au-delà de ce qui existe déjà, quelles mesures prendre pour assurer un meilleur tri, une collecte et une valorisation de ces déchets, en distinguant les cas où les travaux sont faits par les ménages eux-mêmes et ceux où les travaux sont confiés à des artisans et des entreprises ?

Suite à l'intervention et au témoignage de professionnels et experts du bâtiment, nous avons pu constater l'ampleur de l'impact de ce secteur sur l'environnement et de la pollution occasionnée. Eux-mêmes le disent : « Nous sommes les premiers producteurs de déchets ».

Concernant la qualité et la recyclabilité des matériaux, nous déplorons le fait que les professionnels semblent manquer d'informations ou semblent parfois les occulter, pour des raisons économiques. En effet, les coûts élevés et la baisse de rentabilité peuvent être des freins dans leur choix de matériaux nouveaux et dans les pratiques adaptées de recyclage.

Créer un écolabel régional

Aussi, nous proposons la création d'un écolabel au sein de la région pour les entreprises industrielles et commerciales sur le modèle de la norme ISO 9001. Il se baserait sur les critères suivants : choix de matériaux utilisés écoresponsables et biosourcés, cycle de vie vertueux (durabilité, absence de dangerosité ou nocivité, ...), engagement de recyclage et nomination d'un expert référent en leur sein. Cet expert sera formé par un organisme agréé annuellement.

Grâce à cet écolabel et à l'intervention d'experts au sein des entreprises, nous pensons qu'il sera possible pour les acteurs du BTP, de s'orienter vers des produits écoresponsables et matériaux biosourcés.

Faciliter l'accès des aires de tri et de dépôt de déchets aux professionnels

Par ailleurs, devant le tonnage important de déchets du BTP à traiter après démolition, les acteurs nous ont communiqué leurs difficultés à stocker, évacuer leurs déchets et accéder à des aires de recyclage :

- pas suffisamment nombreuses et réparties sur le territoire ;
- pas aptes à recevoir les volumes inhérents au secteur ;
- des horaires d'ouverture inadaptés et conditions d'accès inégales sur le territoire (un entrepreneur intervenant dans une commune qui n'est pas celle de son siège social n'a pas accès à la déchèterie) ;

Nous proposons de faciliter l'accès pour les entreprises du BTP aux centres de tri et de stockage des déchets BTP (adapter les horaires de ces centres, uniformiser les conditions d'accès, création d'aires spécifiques à proximité des centres urbains).

Agir sur la réglementation

Nous recommandons que les collectivités territoriales imposent des critères stricts de prévention et de gestion des déchets dès l'élaboration des cahiers des charges des marchés publics.

En effet, suite à la rencontre avec une entreprise du secteur de la démolition, nous avons constaté qu'il arrivait dans ce secteur de ne pas intégrer aux devis le recyclage de tous les matériaux, ni la valorisation des déchets de son chantier quand ce n'était pas précisé, pour ne pas perdre le marché.

Afin de forcer le chiffrage de ces prestations, et de mettre toutes les entreprises sur un pied d'égalité, nous proposons que pour la démolition, les prescripteurs incluent dans leur cahier des charges un diagnostic de visite avant démolition. Cette visite identifiera le type de matériaux à évacuer et/ou à recycler, ou à enterrer, par type. De cette expertise découlera une proposition de valorisation des matériaux pour des ouvrages nouveaux.

Il nous semble que la branche professionnelle carrière et matériaux de construction le propose déjà depuis 2014.

Pour les secteurs rénovation et construction du BTP, le cahier des charges des bureaux d'études et des collectivités devra intégrer une obligation d'emploi plus importante encore de matériaux recyclés. Cependant, il faut adapter les normes techniques (Document technique unifié, etc.), qui doivent évoluer pour intégrer des matières recyclées dans les solutions de construction. Aujourd'hui, les réglementations ne sont pas adaptées.

L'enfouissement doit être le dernier recours et les matériaux biosourcés doivent être prioritairement privilégiés.

Ainsi, en rendant plus accessible l'utilisation de ces matériaux biosourcés et/ou recyclés et durables, nous parviendrons probablement à la réduction du coût, serons plus efficaces dans la protection de la planète et la création de nouveaux emplois.

Enfin, nous avons peu traité des déchets des particuliers, faute de temps. A ce stade, nous préconisons d'utiliser les réseaux de distribution ouverts au grand public pour récupérer leurs déchets.

Conclusion

De juin à novembre 2017, nous avons réalisé des défis pour réduire nos déchets au quotidien, rencontré des acteurs du territoire (centres de tri, administrations, lieux de vente de biens d'occasion...), bénéficié de témoignages de collectivités et de professionnels ayant mis en place une politique de « zéro déchet ». Nous avons également eu des échanges lors de nos quatre sessions collectives. Tout ceci a confirmé qu'une mise en œuvre de la réduction des déchets est réalisable. Elle est aussi inévitable, car nous arrivons à un seuil où la qualité de vie est compromise par l'actuelle gestion des déchets.

Nous voulons tout d'abord rappeler que notre devise est celle selon laquelle le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Il nous apparaît, par ailleurs, essentiel que la Région soutienne les actions d'innovation et de recherche en matière de prévention et de gestion des déchets.

Ensuite, nous avons conscience du fait que les modifications de nos pratiques et de nos habitudes ne vont pas évoluer du jour au lendemain. C'est pourquoi, que ce soit à court, moyen ou long terme, nous avons **identifié quatre principes fondamentaux et transversaux** à toutes les actions que nous avons préconisées : **l'harmonisation des pratiques sur le territoire, l'égalité de traitement de tous, l'accompagnement au changement de pratiques et l'implication forte des pouvoirs publics.**

L'harmonisation et l'égalité sur le territoire généreront la confiance des citoyens et leur implication dans cette réduction des déchets. Et un accompagnement pédagogique, humain, sur le terrain est nécessaire pour donner une direction et un sens à l'aboutissement de cette perspective.

Pour conclure, notre investissement et notre implication en tant que citoyens de la Région, méritent et, surtout, doivent être au cœur de la mise en place du PRPGD. En ce sens, un suivi du groupe ayant rédigé cet « avis citoyen » sera indispensable dans la finalisation de ce projet. Nous voulons que nos recommandations soient effectivement prises en compte. Les citoyens étant les principaux acteurs et les meilleurs ambassadeurs de ce projet d'avenir auprès de la population et des collectivités locales, il sera, selon nous, inévitable que les 70 syndicats gestionnaires des déchets associent les habitants, tout comme la Région le fait sur le PRPGD. Vous pourrez compter sur notre mobilisation et nos interventions. Nous demandons, également, à être informés sur la manière dont notre contribution sera prise en compte. Nous voulons jouer notre rôle dans cette révolution des pratiques de tous, pour un monde meilleur.

Les auteurs

Christine Bernard
Jocelyne Beuchon
Alain Boucrel
Bérangère Byzery
Romain Clément
Sandra Cordier
Laëtitia David
Bruno de Certeau
Jean-François Delorme
Guilaine Dumast
Julie Favereaux
Gilles Galleron
Marie-Christine Gaultier
Viviane Gay
Richard Harkou
Sophie Horel
Danièle Lemaire
Roxane Lemaire
Emmanuel Martin
Stéphane Mercier
Jean-Louis Pierdait
Chloé Pluviaud
Gérard Pouey
Guylaine Quemon
Julie Sauvaget
Gilles Thouard
Lauriane Violet

Nota : L'avis citoyen a été rédigé et adopté par l'ensemble du groupe le 19 novembre 2017 en séance de travail collective. Après relecture, une des participantes a souhaité se dissocier du groupe en retirant sa validation de l'avis. Voici son commentaire :

« En nous adressant prioritairement au Citoyen que nous ne voyons le plus souvent que sous le prisme du consommateur, nous prenons les choses à rebours. Responsabiliser le "premier de cordée" ou "le premier maillon de la chaîne" à savoir l'industriel, nous ferait gagner du temps or ce temps nous est compté : notre planète souffre, elle agonise. »

Vanessa Maillet.

ANNEXES

Annexe 1. Le Mandat

Pourquoi la Région s'engage-t-elle dans cette démarche ?

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire élabore actuellement son premier plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), à l'échelle de son territoire. Elle exerce ainsi l'une de ses nouvelles compétences acquises dans le cadre de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République), promulguée en 2015.

Nous sommes convaincus que les déchets sont l'affaire de tous et que nous avons le pouvoir, ensemble, de tendre vers une région « zéro déchet ». C'est pourquoi nous avons souhaité nous lancer dans une démarche participative innovante. Nous sommes la première région à mener un processus citoyen de cette ampleur sur la question de la gestion et de la prévention des déchets.

Votre mandat de participation

Qu'attendons-nous de vous ?

Votre groupe aura deux missions.

La première consistera à mener **une exploration collective** dans la région pour découvrir et mettre en avant les expériences réussies, ainsi que les évolutions possibles des pratiques liées à la gestion et à la prévention des déchets. Au cours de cette étape, vous observerez vos propres pratiques de prévention et de gestion des déchets, vous parrainerez quelqu'un de votre entourage pour observer également ses pratiques, et vous irez à la rencontre d'un/de plusieurs acteurs du secteur.

- ⇒ Tout au long de cette phase, **vous tiendrez un carnet d'observation** sur les déchets dans leur quotidien et dans leur environnement.

La seconde mission sera de **rédiger un avis citoyen** sur la prévention et la gestion des déchets en région Centre-Val de Loire. En immersion totale pendant un samedi, puis un week-end, vous prendrez connaissance des premiers éléments du futur plan (élaborés par les services en charge de l'élaboration technique), partagerez votre expérience d'exploration, auditionnez des experts sur les questions que vous vous posez, puis élaborerez des recommandations, issues de vos travaux.

- ⇒ Le document produit sera appelé « avis citoyen » : il sera la **contribution citoyenne** à l'élaboration du PRPGD.

Les modalités et étapes de la démarche

Qui participe à cette concertation ?

Vous êtes une trentaine de citoyens, femmes et hommes, tirés au sort, à avoir accepté de participer à l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Ensemble, vous représentez la diversité des citoyens de la Région.

La méthode de travail et le calendrier proposé

Deux séquences vont rythmer l'atelier citoyen, de juin à novembre 2017. Ces séquences permettront à toutes et tous de s'exprimer, de façon individuelle et collective, de s'informer, d'observer ses propres pratiques chez soi ainsi que celles de professionnels, de donner son avis en tant qu'usager et que citoyen, dans une ambiance décontractée et conviviale.

- **Séquence 1 : Juin à Septembre - EXPLORATION**
 - o Temps collectif 1 : le samedi 17 juin, de 9h30 à 17h (Orléans)
 - o *Actions individuelles : Juillet et août*
 - o Temps collectif 2 : le samedi 23 septembre, de 9h30 à 17h (Orléans)

- **Séquence 2 : Octobre et Novembre – AVIS CITOYEN**
 - o Le samedi 14 octobre, de 9h30 à 17h (Blois)
 - o Un weekend de novembre, samedi 18 et dimanche 19 (Tours)

Au total, vous serez mobilisés durant quatre temps collectifs, sur cinq jours en tout.
Votre présence est attendue à l'ensemble de ces temps, du début à la fin des travaux.

Et après, à quoi va servir votre contribution ?

L'avis citoyen que vous allez rendre nourrira le nouveau « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets » (PRPGD) de la Région Centre-Val de Loire.

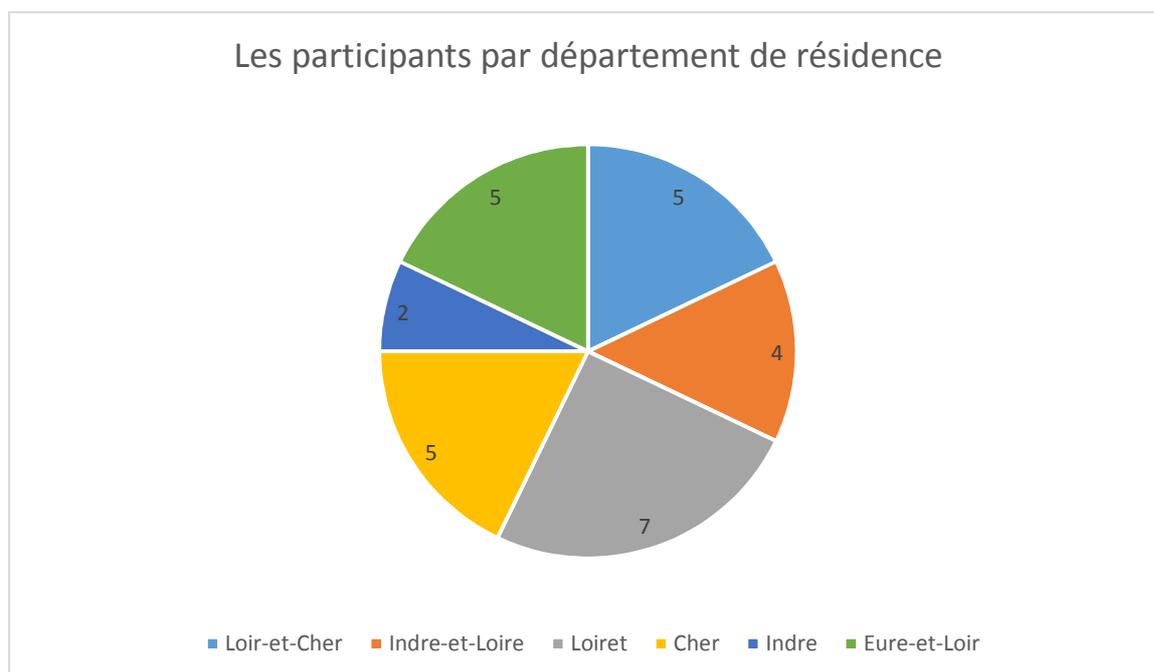
A l'issue de vos travaux, cet avis sera présenté à l'ensemble des instances de gouvernance (techniques et politiques) du PRPGD, dans le but d'enrichir les travaux techniques réalisés lors de l'élaboration du PRPGD. La Région s'engage à prendre connaissance de l'ensemble des propositions consignées dans cet avis, et à apporter ensuite une réponse aux participants dans laquelle elle précisera : ce qu'elle compte faire, comment elle traduit les idées, et les raisons pour lesquelles elle ne retient pas telle(s) proposition(s).

François BONNEAU
Président de la Région Centre-Val de Loire

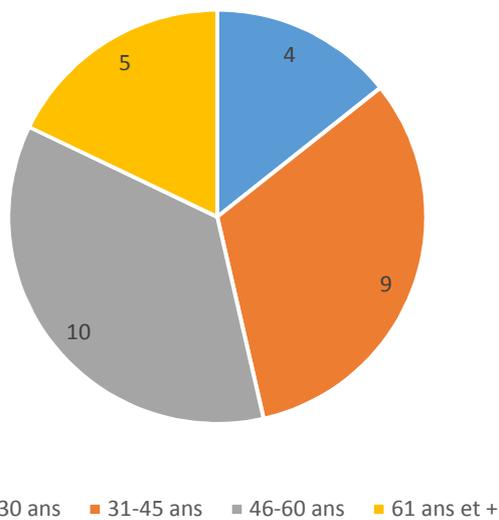
Benoît FAUCHEUX,
Vice-Président délégué à a Transition énergétique et à l'Environnement

Annexe 2. La Composition du groupe

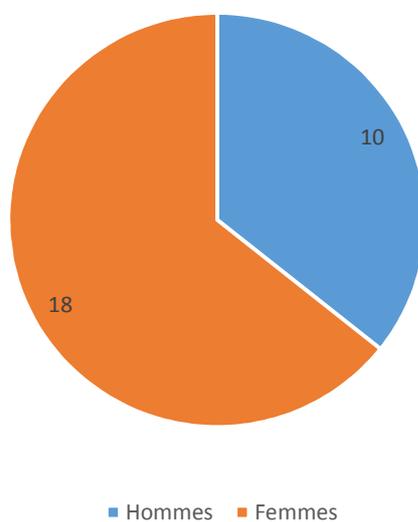
Le groupe a débuté avec 34 participants à la première rencontre, et 28 personnes ont ensuite travaillé ensemble pour la suite de la démarche. Voici quelques éléments de caractérisation des 28 membres ayant participé à la démarche sur le long terme.



Tranches d'âge des participants



Répartition par genre



Annexe 3. Le Programme de travail des rencontres

Le 17 Juin 2017 à Orléans (9h-17h)

- Ouverture, présentation des participants et de la démarche de concertation
- Travail sur le mandat en petits groupes et échanges en groupe complet
- Présentation des enjeux liés aux déchets et à l'économie circulaire (interventions de Mohamed Amjahdi de la délégation régionale de l'ADEME, Hélène Peroceschi de la métropole d'Orléans, Guillaume Mercier de la ressourcerie AAA)
- Présentation des 3 missions proposées aux participants (Carnet d'observation et de défis à mener, rencontres des acteurs « déchets et économie circulaire » du territoire, écouter et accompagner un filleul)
- Conclusion de la journée



Le 23 septembre 2017 à Orléans (9h-17h)

- Ouverture et reprise de contact
- Retour sur les défis (observer ses pratiques, rencontrer un acteur « déchets », parrainer un habitant et tester d'autres pratiques)
- Coaching pour la prise de parole pour raconter ses défis aux autres et travail sur les messages clé à porter auprès du plus grand nombre
- Restitution des défis au groupe en format Ted Talk
- Clôture de la journée



Le 14 octobre 2017 (9h-17h) à Blois

- Ouverture et reprise de contact
- Réappropriation du mandat pour les phases d'auditions et d'écriture de l'avis citoyen
- Apports théoriques et témoignages : Rappel des grands enjeux/diagnostic régional (Muriel Boutin et Claire Jory, Région Centre-Val de Loire), Retour d'expérience sur les actions de prévention dans le blaisois (Christian Mary, Président de Val-éco 41) et l'enjeu de la prévention et de la gestion des déchets dans le BTP (Dominique Chestier, conseiller en prévention à l'OPPBT *Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics*)
- Travail de capitalisation en sous-groupe
- Temps de définition des souhaits d'auditions et des sujets à creuser pour le week-end suivant
- Conclusion de la journée



Les 18 et 19 novembre (de 9h le samedi à 16h le dimanche) à Tours

Le samedi

- Rappel de l'objectif du week-end, présentation du week-end et de la journée
- Premier temps de travail : questionnements autour de l'exemple de San Francisco. Discutante : Zénaïde Formoso (Zéro Déchet Touraine)
- Auditions/Table-ronde autour de la tarification incitative. Intervenants : Julie Barthélémy, ADEME, Daniel Breton, président du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire et Magali Prinnet, Chargée de mission Agenda 21 de la Commune de St Martin Le Beau, située sur la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.
- Auditions/table-ronde autour des biodéchets. Intervenants : Muriel Boutin, Région Centre-Val de Loire, Daniel Breton, président du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire et Hugo Meslard-Hayot, Maître-Composteur, Zéro Déchet Touraine
- Auditions/table ronde autour des déchets du BTP. Intervenants : Francis GOUAS, Président de la CAPEB 37 et directeur de l'entreprise GOUAS Eco rénovation et Rodolphe Brossard, chargé d'affaire au sein de l'entreprise Garcia Frères.
- Préparation de la rédaction de l'avis citoyen : travail sur la structure de l'avis/plan détaillé.

Le dimanche

- Validation collective du plan détaillé de l'avis élaboré la veille
- Travail de rédaction en petits groupes
- Travail d'enrichissement en petits groupes
- Second travail d'enrichissement en petits groupes
- Relecture de l'avis en groupe complet et finalisation
- Conclusion de la démarche

